

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 6 (1868)
Heft: 4

Artikel: La correction des eaux du Jura
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179837>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

La correction des eaux du Jura.

Nous avons donné, il y a trois semaines, un exposé rapide de la question des Eaux du Jura, en reproduisant l'avant-propos du rapport soumis au Grand Conseil dans sa session de novembre. Comme nous l'avons dit, cette question sera soumise au peuple le 2 février prochain, et, quoique le vote presque unanime du Grand Conseil puisse faire considérer l'adhésion du peuple vaudois comme certaine, nous n'en croyons pas moins nécessaire d'ajouter ici quelques développements de nature à éclairer la question.

L'Aar, comme on le sait, reçoit près d'Aarberg les eaux de la Sarine ; cette rivière, qui présente à certains moments tous les caractères d'un torrent, roule une quantité énorme de galets qui viennent obstruer le cours de l'Aar et tendent sans cesse à en relever le niveau. L'Aar, considérablement grossi, vient ensuite rencontrer près de Büren la Thièle qui sort du lac de Biemme avec une faible pente, et dont les eaux sont constamment refoulées vers leur source. Le niveau du lac de Biemme, et par suite ceux des lacs de Neuchâtel et de Morat, sont ainsi relevés, d'où résulte que tous les terrains qui avoisinent ces lacs, même à une grande distance, sont complètement imprégnés d'eau. Vienne une forte crue, et les eaux de toutes ces rivières sortent de leurs lits et inondent la contrée.

A diverses reprises, dès 1674, le canton de Berne essaya d'apporter un remède à cet état de choses ; ce ne fut qu'en 1816 qu'il provoqua une entente entre les divers cantons intéressés, afin d'arriver à des mesures plus générales et plus efficaces. Nous ne retracerons pas, dans tous ses détails, la longue suite des négociations qui eurent lieu dès cette époque jusqu'à aujourd'hui. Disons seulement qu'à la suite d'une conférence qui eut lieu à la fin de 1834 entre les délégués de divers gouvernements cantonaux et des mesures qui y furent décrétées, M. le lieutenant-colonel La Nicca, ingénieur du canton des Grisons, soumit en 1842 un projet qui, sauf quelques modifications, est celui qui va recevoir son exécution.

La base de ce projet réside dans l'idée de faire du lac de Biemme le régulateur des eaux de l'Aar et de la Sarine. A cet effet, les eaux de ces deux rivières réunies seraient conduites par un canal qui, d'Aarberg, se dirigerait perpendiculairement sur le

lac de Biemme. Là, les galets se déposeraient et il ne sortirait du lac, à Nidau qu'un courant plus régulier et moins chargé de pierres et de limon. L'écoulement des eaux du lac de Biemme aurait lieu par un canal qui se dirigerait de Nidau à Büren où il rejoindrait le lit actuel de l'Aar.

De plus, le lit de la Thièle entre les lacs de Neuchâtel et de Biemme et celui de la Broie, entre les lacs de Morat et de Neuchâtel seraient corrigés, de manière à faire profiter ces deux derniers lacs de l'abaissement de niveau que l'on espère obtenir pour le lac de Biemme par l'exécution du canal Nidau-Büren. Enfin, de Büren à Soleure, l'Aar recevrait les corrections que l'exécution des travaux précédents rendraient nécessaires.

Les tractations ont continué de 1842 à 1867 : plusieurs cantons, celui de Vaud en particulier, n'avaient pas la plus entière confiance dans la réussite du projet La Nicca, quant à l'abaissement du niveau des lacs, et, pour cette raison ne voulaient pas s'engager solidairement dans une entreprise dont le succès ne leur paraissait pas assuré. La Confédération avait promis son concours financier, mais la répartition des charges entre les cantons donna lieu à bien des discussions et occupa un grand nombre de conférences. Enfin, au mois de mars 1867, le canton de Berne mit fin à toutes ces indécisions en proposant de se charger des travaux qui doivent avoir lieu sur son territoire, et qui sont de beaucoup les plus importants, puisqu'ils comprennent la dérivation de l'Aar dès Aarberg dans le lac de Biemme et le canal Nidau-Büren. Une fois ces travaux exécutés, et si l'abaissement du niveau des lacs en est réellement la conséquence, les cantons de Fribourg, Vaud et Neuchâtel entreprendront les corrections de la Broie et de la Thièle.

De cette manière, le canton de Vaud, en participant à la correction des eaux du Jura, apporte son concours à cette grande entreprise nationale sans courir des risques hors de proportion avec les avantages qu'il peut en espérer. Le peuple vaudois ne pourra donc que ratifier le décret du Grand Conseil du 9 janvier 1868, qui va lui être soumis.

L'abaissement de niveau que l'on espère obtenir sera le suivant : le niveau futur le plus bas sera de sept pieds au-dessous des plus basses eaux observées ; les basses eaux ordinaires de $5 \frac{3}{4}$ pieds et le niveau moyen de $2 \frac{1}{4}$ pieds au-dessous de ces plus basses eaux connues jusqu'ici, celle de 1858.

Le niveau élevé ordinaire sera de $1 \frac{3}{4}$ pieds au-dessus des plus basses eaux actuelles et de 6 pieds au-dessous du niveau très élevé de 1856.

Le devis pour l'ensemble des travaux s'élève à 14 millions de francs. La Confédération accorde un subside de 5 millions, dont 4,340,000 francs sont alloués au canton de Berne, 360,000 fr. au canton de Soleure, 300,000 fr. aux cantons de Fribourg, Vaud et Neuchâtel.

La dépense à la charge du canton de Vaud sera de fr. 926,400, dont les $\frac{2}{5}$ soit fr. 370,560 seront supportés par la caisse de l'Etat, et les $\frac{3}{5}$ soit fr. 555,840 seront supportés :

1° Par le produit de la vente des terrains gagnés sur les lacs, au profit de l'Etat . . .	Fr. 102,000
2° Pour les $\frac{3}{5}$ de 25,000 fr. plus-value affectée aux maisons d'Yverdon . . .	» 15,000
3° Par une contribution sur les terrains intéressés	» 438,840
	Fr. 555,840

Cette contribution sur les terrains intéressés représente en moyenne fr. 66,75 par arpent.

S. C.

Les Eves genevoises consignées à la porte de l'Eden.

Que les hommes descendent d'un seul couple, comme le veut la Genèse, de plusieurs races, ou même du singe, selon l'avis de quelques savants modernes, il n'en est pas moins vrai que les *Eves* se sont perpétuées à travers les siècles, qu'elles abondent en tout pays, et que le fruit défendu aura toujours pour elles ce charme puissant qui séduisit, dit-on, la première femme.

Si l'Eden nous revient en mémoire, c'est à propos des séances de M. Naville où, seuls, les fils d'Adam étaient admis.

Pour ce fait, peu galant, nous devons en convenir, grande rumeur dans la société féminine de notre ville.

C'était bien réellement cette fois l'arbre de la science du bien et du mal interdit à des *Eves* du XIX^e siècle, sous prétexte de manque de place dans la Salle de la Réformation.

Entre nous, là n'était pas la question; la place se serait facilement trouvée dans un autre local; le vrai mot, c'est que l'orateur n'a pas jugé bon de familiariser les femmes avec certaines objections philosophiques nécessairement soulevées devant un auditoire *barbu*.

Or, à Genève (est-ce un bien, est-ce un mal, nous laissons aux abonnés du *Conteur* le soin de résoudre ce problème), à Genève, disons-nous, les femmes ne s'occupent pas uniquement de toilette, de polkas et de mazurkes, ainsi que leurs voisines d'outre-Jura, ni de la meilleure manière de préparer le thé, les plum-pudings et autres friandises comme le font les Anglaises; elles ne fument pas voluptueusement la cigarette à l'exemple des Italiennes et des Espagnoles, mais elles s'intéressent généralement à tout ce qui nous occupe, sciences,

lettres, arts; elles pensent; aucune question, si grave qu'elle soit, ne leur est complètement étrangère, et sur tous les sujets, elles se forment une opinion raisonnée, souvent très différente de la nôtre, ce que nous ne leur pardonnons pas toujours.

Exclues de l'Eden Naville, où leur imagination se plaisait à rêver tout un monde de merveilles philosophiques et oratoires, les Genevoises écoutaient un peu à la porte, c'est-à-dire qu'elles interrogeaient pères, maris, fils, frères, oncles et cousins, sans compter qu'elles dévoraient avidement chaque compte-rendu des séances; mais tout cela ne faisait qu'augmenter leur supplice auprès duquel celui du fameux Tantale n'était qu'un jeu.

De nos jours, l'amour de l'inconnu ne revêt plus la forme d'un serpent, mais il est toujours prêt à conseiller quelque ruse, et comme les Genevoises aussi bien que les autres femmes ont l'oreille fine quand on leur propose le fruit convoité de la science, nous n'oserions affirmer qu'aucune d'elles ne se soit travestie et n'ait revêtu ses lèvres roses d'une belliqueuse moustache pour forcer la consigne.

Du reste, nous ne ferons pas la guerre aux filles d'Eve pour une semblable peccadille. Dieu nous garde de nous brouiller avec la plus délicate et la plus susceptible moitié du genre humain, nous en serions trop malheureux. Puisque l'orateur pensait être mieux compris, mieux apprécié des barbes et des moustaches, les délinquantes ont dû en porter, il n'est donc pas en droit de se plaindre.

Honni soit qui mal y pense !

En tout cas, s'il est vrai qu'il soit entré des femmes déguisées dans la salle, elles ont été en petit nombre; qu'on juge donc avec quelle satisfaction nos impatientes concitoyennes apprirent enfin que M. Naville leur accordait deux séances.

Les plus avisées se dirent bien que le *combat de la vie* n'était pas ce qu'elles désiraient le plus entendre, qu'on leur retranchait à dessein les questions fondamentales pour les entretenir de la vie pratique, et que tout cela ne promettait pas de satisfaire leur curiosité à l'égard des problèmes philosophiques étudiés précédemment; toutefois elles se joignirent à la foule accourue longtemps avant l'heure où l'orateur devait prendre la parole, et bon nombre d'entr'elles ne purent se placer.

L'Eden, entrevu de la porte, était enfin ouvert, mais l'arbre de la science du bien et du mal en avait disparu. O déception! pas la moindre pomme à mettre sous la dent! La philosophie remplissait à peine un rôle de comparse; au fond, il n'était question que des devoirs de la femme au sein de la famille et de la société moderne, ainsi que de l'influence moralisatrice qu'elle est appelée à y exercer.

Tout cela était fort bien dit, fort éloquent, mais.... (on sait que les *mais* sont des portes ouvertes au mécontentement) mais un sermon, si beau qu'il fût, ne répondait pas aux aspirations de cette foule d'*Eves* qui, venues pour entendre un discours philosophique ouvrant de nouveaux horizons à leur intelligence, n'apprenaient rien qu'elles n'eussent déjà entendu dans les temples.